



50 boulevard de La Liberté 44100 Nantes

Tel : 02.51.80.66.80

Fax 0970064048

sudposte44@orange.fr

Régimes de travail !

La désorganisation permanente !

Les futures négociations sur les horaires tant attendues par notre directeur approchent. Avant tout, faisons un petit retour sur les agissements de notre direction pendant l'été.

En plein mois d'août, un CT (comité technique) a été convoqué pour valider la dénonciation des régimes de travail. Malgré l'absence des organisations syndicales, malgré les engagements de gel des réorganisations, les réorganisations continuent... » Bravo le grand dialogue » !

Oui-Oui au pays des PICS.. Tous les agents ont reçu une belle lettre de notre directeur où, « tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes ». **Cette lettre, n'a pour but que d'endormir le personnel ! La réalité, c'est qu'ils continuent comme avant avec de la « communication » pour noyer le poisson !**

Après nous avoir fait du cinéma en mai sur « attention si vous ne négociez pas immédiatement ce sera pire, il semble que les conditions de négociations en octobre, soient les mêmes qu'en mai. **Cela confirme qu'il ne faut jamais céder au chantage !**

Depuis septembre, ce sont les entretiens individuels !

La direction sonde les agents..! Vont-ils tenir compte de ces avis ? Ou vont-ils utiliser les quelques avis qui vont dans leur sens pour diviser et imposer leur choix ?

Dans ces futures négociations, la direction nous parle uniquement des régimes de travail.

- ✚ Elle ne veut pas entendre que le personnel a calé son organisation familiale sur les horaires actuels et souhaite continuer ainsi.
- ✚ Elle se refuse à engager une négociation sur une amélioration des horaires et du nombre de vacation.
- ✚ Elle refuse d'engager la négociation sur le niveau d'emploi qui est au cœur du problème !

Le seul moyen qu'a trouvé la boîte pour faire passer le trafic est l'embauche de cdd, d'intérimaires et les heures supplémentaires. Ce n'est qu'un pansement qui ne résoudra en rien les problèmes récurrents de manque d'effectif.

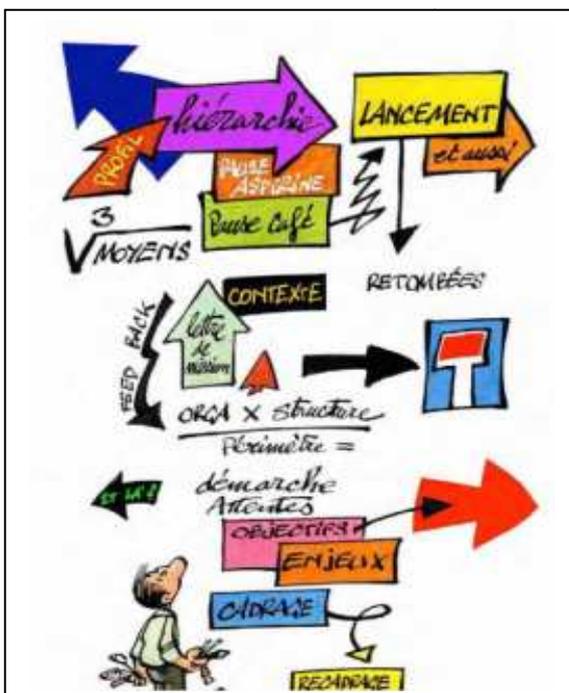
Il est temps de réagir et d'imposer de réelles négociations qui prennent en compte la question essentielle des moyens.

Lors des futures heures d'information avec la CGT, débattons et préparons la grève ! Lors des dernières négociations comme le passage en PIC, nous avons clairement démontré que le rapport de force créé par la mobilisation du personnel est un élément essentiel de la négociation. Alors mettons tout en œuvre pour réussir une mobilisation massive contre ce projet.

Conditions de travail et emploi : Alerte rouge !

Quelques exemples ...

- ✓ En bout de top, en après-midi comme en nuit, il n'est pas exceptionnel de voir 2 opérateurs



L'emploi au cœur de nos problèmes de condition de travail.

pour 3 tops qui fonctionnent. Ce problème a déjà été évoqué en CHS-CT mais rien n'est réglé, c'est toujours la galère. Notre directeur, comme d'habitude, met en avant les préavis de grève de fin de semaine sans se soucier du ras le bol des grévistes. Mais, Monsieur le directeur, 2 opérateurs en bout de top, ça arrive même en milieu de semaine !!

- ✓ Que dire de l'ilot MTI en après-midi qui depuis 3 semaines passe ses vacances entre top et MTI. Ce qui devait être exceptionnel devient une habitude, mais toutes les habitudes ne sont pas bonnes à prendre !!!
- ✓ Nous avons appris que nous allons traiter les encombrants éco tg1. Qui va traiter ce trafic ? Les collègues du matin qui n'y arrivent déjà pas avec les kubs ou alors ceux de l'après-midi ?
- ✓ **Traitement de la lettre verte, toujours la galère..** Le traitement de la lettre verte sur MTI est fait sur un seul coté et cela dégrade fortement les conditions de travail. 1 seul coté, 1 seul agent, c'est toujours cela de gratté sur l'emploi... Il est clair que le traitement sur un coté avec 1 seul agent décaseur est insuffisant. Une fois de plus, malgré l'augmentation des TMS, l'organisation du travail évolue dans le mauvais sens et contribue à aggraver cette situation.

De plus en plus d'agents ont des inaptitudes et si la boîte continue à ce rythme tout le monde sera bientôt logé à la même enseigne ! La direction de la PIC doit maintenant prendre ses responsabilités et arrêter de botter en touche.

Commission Kaspar ou comment se donner bonne conscience...

La communication de La Direction à tournée à plein régime après le résultat de la commission Kaspar. Les annonces de recrutement on fait la une des médias. Les 5000 recrutements «supplémentaires» saupoudrés sur trois ans pèsent bien peu dans la balance face à plus de 30 000 départs naturels prévisibles ! En réalité cette annonce est un sacré tour de passe-passe. La réalité c'est « 10000 créations déjà prévues + 5000 nouvelles – 30000 départs naturels = **moins 15 000 emplois d'ici fin 2014** » ! **Chercher l'erreur..**

ICP (Indemnité de congés payés).

Il semble que des erreurs aient été commises sur le paiement des ICP pour les contractuels. La direction est informée et nous dit traiter le problème. Espérons un règlement rapide de la situation..

Echec et mat !

Nous avons appris pendant l'été, que des agents c'était vu retirer des journées de repos, considérées comme « grèves » de manière abusive. Cela sur la base de



considérents juridique soi-disant validé par la DOTC ! Notre réaction a été immédiate. Courrier à la DOTC, courrier au directeur de la PIC, intervention auprès du siège de La Poste. Au

bout du compte la direction à admis son erreur et à envoyé un courrier à chaque agent pour l'informer qu'il serait remboursé !

Tout cela pour mettre la pression en espérant dissuader les agents de ce mettre en grève. Quand la direction comprendra-t-elle que seule la négociation permettra de se sortir de ces conflits permanents.

Ils font n'importe quoi et font prendre un risque financier aux agents (découvert)..

La Direction dans son courrier, demande aux agents de « s'assurer des conséquences de leurs grèves en matière de retenue de salaire ».

Sud attire l'attention de la direction, sur le fait qu'elle « doit s'assurer du bien fondé juridique de ces décisions avant de prendre des mesures aussi graves ».

Notre service juridique peut les aider à prendre les bonnes décisions si le leur est si incompetent !

Nantes, le 5 septembre 2014

OBJET : prélèvement pour grève.

Madame, Monsieur,

Des retenues de salaire pour grève ont été effectuées pour le mois de

En effet, selon la réglementation en vigueur, lorsqu'un agent se porte pour une journée et bénéficie d'un repos puis se porte à nouveau gréviste la journée suivant ce repos, la (ou les) journée de repos sont également retenues.

La notion de préavis identique n'ayant pas été prise en compte, ces jours de repos décomptés à tort vous sont donc restitués, ceci en principe de septembre ou octobre.

J'attire votre attention sur le fait que vous devez vous assurer des conséquences en matière de retenue de salaire que peuvent générer les services non effectués dans le cadre des préavis de grève.

Patrick DUMONT
Directeur de la PIC Nantes Atlantique